



**COMITE DE LA SOMME
DE TENNIS DE TABLE**

Procès-verbal

**de la réunion du Comité Directeur
du 28 Aout 2021**

Procès-verbal de la réunion des membres du Comité De La Somme de Tennis de Table tenue le 28 aout 2020, de 10h à 12h00, à la Maison des Sports, sous la présidence de Romain REVAUX.

Présents : HUCLEUX Aline, PIGOT Didier, REVAUX Romain, HENON Sophie, TATE Isabelle, TATE Yves, DUPONT Sébastien, DUBOIS Jean-Claude, DELHOMEL Ludivine, PILLON Sonia, RECOUPE Régis,

Excusés : DAMAY Francis, LEIGNIER Aurélien, SECQ Guillaume, WIDHEM Pierre

La réunion commence à 10h00.

1. Adoption du PV De la réunion précédente

Le PV du 04/06/2021 est adopté à l'unanimité.

2. Communication du Président

- Protocoles sanitaires de la FFTT sur le Pass sanitaire à compter du 09/08/2021

L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. Le Pass sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au tennis de table et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux salles avant chaque entraînement ou chaque match de compétition.... Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;
- un test négatif de moins de 48h00 ;
- un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19.

QUI CONTROLE ?

La responsabilité de la mise en place du PASS SANITAIRE revient à l'organisateur, donc dans la majorité des cas au président du club qui pourra déléguer la mise en place opérationnel du contrôle à des membres du club.

AVEC QUEL OUTIL CONTROLER ?

La vérification du PASS SANITAIRE est instantanée, par une ou des personnes désignées par le Club, grâce à l'application gouvernementale « TousAntiCovid Verif » (cette application est disponible gratuitement sur GooglePlay ou Apple Store. Elle permet de scanner très facilement les QR codes.

QUI DOIT ETRE CONTROLER ?

Depuis le 9 août 2021 : pour toutes personnes majeures, dirigeants ou pratiquants, bénévoles ou salariés (à chaque séance)

- à partir du 30 septembre 2021 : pour toutes personnes majeures et mineures de plus de 12 ans.

Exemption du Pass sanitaire pour :

- les mineurs de moins de 12 ans ;
- les scolaires et périscolaires ;
- les personnes en formation professionnelle

Pas d'habilitation des bénévoles et des dirigeants pour vérifier la carte d'identité .Seules les autorités ayant un pouvoir de police sont autorisés à la demander

PLUS D'INFOS

Ces informations sont susceptibles d'être complétées par des situations particulières locales et des décisions préfectorales

PRINCIPES GENERAUX

Avec la présentation du Pass sanitaire, les établissements sportifs (ERP X, ERP PA) peuvent rouvrir à 100% de l'effectif autorisé dans le respect des protocoles sanitaires et gestes barrières.

L'utilisation des vestiaires collectifs est autorisée.

Le port du masque en dehors des phases de jeu n'est pas obligatoire mais conseillé.

QUESTIONS/REPONSES

Aujourd'hui, il faut un Pass sanitaire pour jouer au ping quelle que soit la capacité de la salle ? Même si le club a moins de 50 personnes aux entraînements ?

Depuis le 9 août, le Pass sanitaire est exigé dès la première personne majeure.

Une souplesse est accordée aux bénévoles et salariés jusqu'au 30 août pour leur permettre de se mettre en conformité.

A-t-on le droit de demander un Pass sanitaire pour la création ou le renouvellement d'une licence dans le club afin de faciliter les contrôles par la suite ?

Non, ce n'est pas possible pour deux raisons principales :

- le Pass sanitaire peut avoir pour preuve le résultat d'un test de moins de 72 heures ;

- la vérification du Pass sanitaire se fait en local via l'application TousAntiCovid Verif, sans conservation de données. La CNIL ne permet pas de conserver les données médicales des licenciés.

Comment va-t-on faire pour les enfants qui auront douze ans après le 30 septembre ?

Ils devront se mettre en conformité. Un délai leur sera peut-être accordé par l'Etat. A ce jour, nous n'avons aucune information sur une éventuelle souplesse.

Que se passera-t'il lors d'une compétition si un joueur ne veut pas ou ne peut pas présenter de Pass sanitaire ?

Dans ce cas, il ne peut pas accéder à la salle.

Est-ce que ce joueur sera prié de sortir et la rencontre se jouera à 3 joueurs au lieu de 4, ou rencontre perdue sur tapis vert ?

Si un joueur ne peut pas accéder à la salle, alors la règle des « équipes incomplètes » de la division concernée s'applique. Des informations complémentaires seront apportées ultérieurement.

Qu'en est-il de la responsabilité du dirigeant si un joueur est dans une salle sans pass sanitaire ?

En cas de manquement peuvent être engagées :

- la responsabilité civile de l'exploitant / de l'organisateur (pour la mise en place des règles sanitaires) ;
- la responsabilité pénale de l'exploitant / de l'organisateur (en cas de négligence avérée et grave) ;
- en cas de fraude est encourue une contravention de 5e classe.

Concernant le Championnat par équipes

▪ Non ré affiliation des clubs de CANCHY et EPAGNETTE

▪ Francis DAMAY remplace Jérôme GACQUER, démissionnaire, pour la gestion du championnat départemental par équipes

Un mail a été envoyé aux clubs au regard du nombre d'équipe manquant dans chaque division pour savoir qui souhaitait un repêchage en division supérieure (sauf R4, géré par la ligue), à savoir 15 places en D1 et D2 (en comptant les repêchages de R4). Nous avons 16 équipes en moins inscrites cette année

Dans les réponses de repêchage, on a :

[Légende : D2/D1 c'est à dire proposition de montée d'une équipe de D 2 en D1] .

Abbeville: D2/D1 et D3/D2.

Albert: D2/D1.

Allery: 1D2 en plus.

ASTT: D2/D1 et D3/D2.

Amiens Léo L agrange: D2/D1 et D3/D2.

Doullens: D2/D1.

Flaucourt: D3/D2.

Flixecourt: D2/D1 et D3/D2.

Longueau: D3/D2.

Poix : D2/D1.

Roye : D3/D2.

Rue : repêchage équipe 5 inscrite en D2 (souhaite une D3 en D2?)

Bernaville : D2/D1 (souhaite 1 D 1, 1 D2 et 1 D3)

Villers Bretonneux (souhaite 2 D 1)

Préparation des poules de championnat lundi 30/08 par Romain , Francis et JC

Les 7 éme de poules sont repêchés. Les 8 éme et derniers descendent.

Les poules du championnat seront faites pour le Lundi 28/08/2021 par Romain , Francis et Jean Claude

Concernant le CD 80

- 1 candidat pour un des 3 postes vacants au CD : Franck DUMINI (club de RUE)

3. Commission sportive/Secrétariat

- Calendrier 2021 -2022

8 clubs ont fait des demandes pour l'organisation des compétitions départementales : AMIENS STT, BERNAVILLE, VILLE LE MARCLET- FLIXECOURT, ABBEVILLE, VILLERS BRETONNEUX, EPPEVILLE, TTMTE /

Rajout par rapport à notre réunion du 28/08/2021 : 2 nouveaux clubs ont fait acte de candidatures pour les compétitions non pourvues ;

RUE UP

MONTDIDIER PPC

2021			
Compétition	Date	Responsable de la compétition	Lieu de la compétition
Compétition de reprise	Dimanche 12/09		Amiens STT
Critérium fédéral tour 1	Sam 09 et Dim 10/10/2021	Sonia	Abbeville
Critérium fédéral tour 2	Sam 20 et Dim 21/11/2021	Sonia	Bernaville
Coupe nationale Vétérans	Sam 04/12/2021	Didier	Eppeville
Critérium Vétérans	Dim 05/12/2021	Didier	Flixecourt
2022			
Top Détection Jeunes	Sam 08/01/2022	Aline	Abbeville
Open féminin	Sam 15/01/2022	Isabelle	Villers Bretonneux
Critérium fédéral tour 3	Sam 29 et Dim 30/01/2022	Sonia	-----
Critérium fédéral tour 4	Sam 19 et Dim 20/03/2022	Sonia	Rue
Coupe de la Somme PB et MCJ tour 1	Sam 02/04/2022	Sébastien	Bernaville
Finales par classement	Dim 03/04/2022	Guillaume	Montdidier/ Rue
Coupe de la Somme adultes tour 1	Ven 29/04/2022	JC	Flixecourt/Amiens LL
Championnat de la Somme	Sam 30/04/2022	Romain	AMIENS STT
Coupe de la Somme PB et MCJ Finales	Sam 14/05/2022	Sébastien	Villers Bretonneux
Coupe de la Somme adultes tour 2	Dim 21/05/2022	JC	-----
Challenge PBM	Sam 11/06/2022	Sophie	TTMTE
Interdépartementaux	Dim 12 ou 19 ou 26/06/2022 ?	Guillaume	Oise (sauf participation Nord et PDC)

Compétition	Nombre de tables à prévoir	JA (JAA)
Compétition de Reprise 12/09	?	
Critérium fédéral tour 1	14 tables	Sonia/JR/Christian
Critérium fédéral tour 2	14 tables	Sonia/JR/Christian
Coupe nationale vétérans	4-6 tables	
Critérium Vétérans	10-12 tables	Danny ?
Top Détection Jeunes	12-16 tables	Sébastien / ?
Open féminin	8 tables	

Critérium fédéral tour 3	16 tables	Sonia
Coupe de la Somme PB et MCJ tour 1	10-12 tables	Sébastien/ JA 1
Coupe de la Somme PB et MCJ tour 2	10-12 tables	Sébastien/ JA 1
Finales par classement	16 tables	
Critérium fédéral tour 4	16 tables	Sonia
Coupe de la Somme PB et MCJ Finales	12 tables	
Championnat de la Somme	12-16 tables	
Coupe de la Somme tour 1	24 tables (plusieurs lieux)	Jean Claude /JA 1
Challenge PBM	10-12 tables	Sébastien/JA 1
Coupe de la Somme tour 2	24 tables (lieu unique)	/ JA 1

A reconduire sur la Coupe Nationale Vétérans et le Critérium Vétérans : offrir l'apéritif en fin de rencontre, Le club facture les prestations au comité et offrir une coupe au gagnant de chaque catégorie. A noter aussi : organisation du repas qui suit le Critérium vétérans par le club organisateur.

A définir la répartition des juges arbitres par compétitions. Proposer aussi aux JA1 de participer comme adjoint.

JA Adjoint pour les compétitions suivantes :

- Critérium du samedi
- Top Jeunes
- Challenge PBM
- Championnat de la Somme
- Coupe de la Somme

4. Commission financière

Le bilan financier est présenté par Régis :

Produits d'exploitation : 35674,85€
Dont 17 000€ de dotation de la Ligue
:
Charges d'exploitation : 35254,46€

Prévisionnel : 40 829 €

Compte de bilan au 30/06/2021 : 136769,76 € dont provisions : 31 000 €

5. Commission technique (Jeunes et Détection)

- Planning Aline : demandes nombreuses pour les mêmes jours (clubs de ping et écoles).
- Proposition de planning d'Aline à étudier en raison de nombreuses incompatibilités horaires.
- Projet de nouvelle formule du championnat par Equipe « Jeunes » : voir compte rendu Commission technique en annexe : l'objectif est de répondre aux difficultés des clubs suite crise COVID et mettre en place un système de plateau utilisé dans d'autres sports et un peu plus dans l'air du temps. Validation par le comité ?

6. Préparation de l'AG

Les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'après-midi : (voir ci-dessous)
Répartition des tâches :

- Eddy Gontczarzyk fera le contrôle du pass sanitaire à l'entrée de la maison des sports. Au cours de l'AG, Sébastien MALRAIN présentera le projet de mise en place d'une formation d'agent de médiation, d'une durée d'un an, dont l'intérêt est de proposer une solution aux clubs pour l'accueil du public, la gestion du pass sanitaire et des entraînements. Eddy a été recruté dans ce sens pour un an à Villers. Attention, il faudra bien être vigilant et indiquer qu'il s'agit d'une solution forcément limitée dans le temps, mais qu'elle peut servir de tremplin pour nos formations d'entraînement dans la filière fédérale, voire dans el recrutement d'une nouvelle promotion BPJEPS.

- Aline, Didier et Romain s'occuperont de l'accueil et du pointage des associations à 14h30.
- Désignation de scrutateurs en début d'assemblée
- Les documents distribués aux associations sont: le fascicule « Reflets 2021 » et le bilan financier (à approuver en assemblée). Le PV de l'AG 2020 a été envoyé par mail aux clubs qui en ont pris connaissance et qui devra aussi être approuvé par l'assemblée.
- **Le quorum est fixé à 59 voix sur un total de 116 voix. (46 clubs).**
- En qualité de Président, Romain dressera le rapport d'activité traditionnel et laissera la parole à Régis pour l'aspect financier. Bernard NAUJOKS et Philippe DEROBERT, commissaires vérificateurs, feront leur rapport.
- Points à évoquer : les conditions sanitaires, la nouvelle version de SPID V 2 et les subventions ANS de cette année.

7. Questions diverses

Nous sommes en discussion (Aurélien et Romain) sur un projet de partenariat ave Cornilleau, pour remplacer le partenariat Multiset, à échéance. Pour le moment, les conditions ne sont pas encore réunies, notamment dans la partie « avantages aux clubs » et dans la dotation.

Proposition pour un contrat d'une durée de 2 ans :

Dotation Comité de la Somme :

- 30% sur matériel Cornilleau chez RG Sport pour le comité, hors tables.
- Dotation de 35 Maillots sur la durée du contrat et remise de 50% sur 35 shorts.
- Dotation Entraîneurs : 4 survêtements et 4 Sac à dos + 4 T-shirts.

Conditions :

- Passer par notre distributeur RG Sport avec lien vers son site : <https://rgsport-boutique.com/>
- Avertir RG Sport lors d'un stage ou autre événement afin qu'il puisse proposer aux participants des produits avec un stand.
- Maillots flockés avec RG Sport dessus, flockage assuré par RG Sport.
- Lors des interventions des entraîneurs sous l'égide du Comité, ces derniers devront être en tenues Cornilleau.
- Durée du contrat 2 ans
- Proposer et tenir au courant Cornilleau des événements/actions organisés par le Comité.

La réunion est terminée à 12 h15

Romain REVAUX,



Président du CD Somme

Didier PIGOT,



Secrétaire Général

